

MESURES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

STAGE DE FORMATION

OBJECTIFS

- Améliorer les chances du participant de revenir sur le marché du travail en :
 - ¬ approfondissant ses connaissances;
 - complétant de manière ciblée ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC-CIBLE

Assurés avec un droit à l'indemnité de chômage reconnu.

DURÉE

■ De 1 à 3 mois.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- Aucune:
 - le stagiaire perçoit ses indemnités de chômage pendant le stage;
 - √ le stagiaire est assuré contre le risque d'accident par le biais de l'assurance-chômage.

AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- Bénéficier des compétences d'une personne sans coût supplémentaire.
- Acquisition ou approfondissement des connaissances professionnelles en vue de repourvoir un éventuel poste vacant, mais sans engagement de la part de l'employeur.

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Etre habilitée à former des apprentis ou, si tel n'est pas le cas, offrir toutes les garanties de sérieux requises.
- Disposer de l'infrastructure et du personnel nécessaires au bon déroulement du stage de formation.
- Remplir une attestation MMT à la fin de chaque mois.
- A la fin du stage, établir un rapport, ainsi qu'une attestation de stage.
- Remarque: L'activité étant exercée dans un but de formation, elle ne doit pas être exclusivement productive.

OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

- Continuer à effectuer ses recherches d'emploi pendant la durée du stage.
- Continuer à participer aux entretiens avec le conseiller en personnel.
- Interrompre le stage s'il trouve un emploi durable.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Votre conseiller ORP est à disposition pour remplir les formalités administratives.





Département de l'économie et de la formation Service de l'industrie, du commerce et du trava

Departement für Volkswirtschaft und Bildung Dienstselle für Industrie, Handel und Arbeit